

Arrêté municipal
REGLEMENT PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
RUE DU CHATEAU

Le Maire de la commune de DEMOUVILLE

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions du Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
Vu la demande d'arrêté de police de circulation en date du 07 septembre 2022, présentée par l'entreprise La CIME et l'IMPRO, chargée d'exécuter des travaux d'élagage rue du Château,
Vu l'intérêt général,
Considérant qu'à l'occasion des travaux qui auront lieu **rue du Château à Démouville**, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers

ARRETE :

Article 1^{er} : A partir du 19 septembre 2022 et jusqu'au 20 septembre, la circulation se fera par alternat régulé par des feux tricolores et le stationnement sera interdit au niveau du chantier, rue du Château pour cause d'élagage devant les bâtiments de l'IMPRO.

Article 2 : L'installation de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise La Cime.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Police Urbaine
- Monsieur le chef du Bureau de Police de Mondeville
- Monsieur le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le brigadier-chef principal de la Ville de Démouville
- Monsieur le responsable des Services Techniques de la Ville de Démouville
- L'entreprise La Cime
- Keolis

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera également adressé pour information :

- au SAMU centre 15 – côte de Nacre
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours – services opérationnels
- à la Communauté Urbaine Caen la mer (service de collecte : OM/Déchets verts/tri sélectif).

A Démouville, le 15/09/2022

Le Maire,



Ludovic ROBERT